REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/129 DU 19 JUIN 2017 PORTANT NOMINATION DES COMMISSAIRES PROVINCIAUX DE L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/ 18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/ 08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/298 du 21 novembre 2011 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE:

Article 1 : Est nommé Commissaire Municipal :

OPP1 NDORERAHO Bonfort, OPN 1299.

Article 2 : Est nommé Commissaire Provincial de Bubanza :

OPP1 NIZIGIYIMANA Emmanuel Damien, OPN 1214.

Article 3 : Est nommé Commissaire Provincial de Bujumbura :

OPP1 KWIZERA Jean Pierre, OPN 0504.

Article 4 : Est nommé Commissaire Provincial de Bururi :

OPC1 KASA Agathon, OPN 0645.

Article 5 : Est nommé Commissaire Provincial de Cankuzo :

OPP1 BARANDEREKA Donatien, OPN 0479.

Article 6 : Est nommé Commissaire Provincial de Cibitoke :

OPP1 BIZINDAVYI Eugène, OPN 0696.

Article 7 : Est nommé Commissaire Provincial de Gitega :

OPP1 HAKIZIMANA Melchior, OPN 1240.

Article 8 : Est nommé Commissaire Provincial de Karusi :

OPC1 BIZIMANA Donatien, OPN 0591

Article 9 : Est nommé Commissaire Provincial de Kayanza :

OPC2 NTUNZWENIMANA Méloé, OPN 1379.

Article 10 : Est nommé Commissaire Provincial de Kirundo :

OPP1 NIJIMBERE Jacques, OPN 1291.

Article 11 : Est nommé Commissaire Provincial de Makamba :

OPP1 NAHIMANA Edouard, OPN 0830.

Article 12 : Est nommé Commissaire Provincial de Muramvya :

OPC1 RYAKIYE Isidore, OPN 0792.

Article 13 : Est nommé Commissaire Provincial de Muyinga :

OPC2 NTIBIBOGORA Jérôme, OPN 0421.

Article 14 : Est nommé Commissaire Provincial de Mwaro :

OPP1 NIYONGABO Dismas, OPN 0658.

Article 15 : Est nommé Commissaire Provincial de Ngozi :

OPC1 MUKOKO Edouard, OPN 0907.

Article 16 : Est nommé Commissaire Provincial de Rumonge :

OPC1 MANIRAKIZA Donatien, OPN 0287.

Article 17: Est nommé Commissaire Provincial de Rutana :

OPP1 NINGANZA Léonidas, OPN 1095.

Article 18 : Est nommé Commissaire Provincial de Ruyigi :

OPP1 NIBIGIRA Olivier, OPN 0954.

Article19 : Toutes dispositions antérieures et contraires au présent décret sont abrogées.

Article 20 : Le Ministre de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 19 juin 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.